



## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

♦♦♦

### SÉANCE

DU LUNDI 18 OCTOBRE 2010

♦♦♦

### PROCES VERBAL

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 18 octobre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 11 octobre 2010, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 15, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Marie-Claude OTTAVI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. MELIAND Gérard suppléant de M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. CHAMPREDON Michel ; M. LE BEC Serge suppléant de Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; Mme BRUNAS Annick suppléante de Mme FURNON Nathalie ; Mme DOUCET Jocelyne suppléante de M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. CHELLAFA Farid ; M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrick ; M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. BOURDON Denis ; M. JARRY Jacky suppléant de M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie ; M. DUPARD Gérard ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. SIMARD Alain suppléant de M. MABIRE Arnaud ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; M. COURAGEUX Michel suppléant de M. PREVELLE Bernard ; M. CHOCKOMERT Patrice suppléant de M. BOURGEOIS Guy ; M. BELLAFIORE Jean-Jacques ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. MORIN Loïc ; M. MARQUAIS Raynald ; M. BROCHOT Bernard ;

ABSENTS : M. PATTYN Patrick ; M. FAREH Fouad ; M. MESSMER Pierre ; M. LANDAU Eric ;  
Mme BENARD Catherine ;

♦♦♦

## **ADMINISTRATION**

### **1 - Appel à projets « Pôle d'excellence rurale » - Candidature du GEA**

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Le conseil d'agglomération est, ce soir, en séance extraordinaire, en tout cas par rapport au planning prévu en début d'année, afin de pouvoir traiter d'un dossier important et structurant, le Pôle d'excellence rurale (PER). J'ai le plaisir d'accueillir autour de la table, mais également dans la salle, un certain nombre de partenaires institutionnels et associatifs, complètement impliqués dans ce PER.

D'abord le représentant de l'Etat, M. Jean-Pierre HAMON, sous-préfet de Bernay, comptant dans ses compétences un certain nombre de dossiers transversaux dont les Pôles d'excellence rurale.

Nous accueillons également Mme Anne MANSOURET représentant le conseil général de l'Eure et son président Jean-Louis DESTANS, Mme Nelly ZURKINDEN représentant le Conseil régional de Haute-Normandie, Mme MARY représentant M. ROGIER, adjointe au directeur départemental des territoires, M. JOIN-LAMBERT, président de la Chambre d'agriculture, M. COMMEAUX, directeur de la Chambre d'agriculture, M. HYEST, président de la SAFER, et un certain nombre d'acteurs socio-économiques, plusieurs représentants de l'association AURORE, un représentant du groupement régional des agriculteurs biologiques de Haute-Normandie, l'association Evreux Nature Environnement. Je remercie toutes ces personnes de leur présence, preuve du travail réalisé en amont et devant se poursuivre dans les mois à venir.

La ruralité occupe une place importante dans les actions du Grand Evreux Agglomération, une préoccupation inscrite dans le contrat 2008-2010 où plusieurs projets portent sur l'aménagement du territoire en la matière. Nous souhaitons par exemple densifier le centre-ville d'Evreux afin de lutter contre l'étalement urbain, pour des raisons écologiques bien sûr, mais aussi pour éviter le grignotage des terres agricoles par l'implantation de pavillons (tous les dix ans en France, l'étalement urbain, à travers des lotissements s'additionnant les uns aux autres, correspond à la surface d'un département et représente donc une consommation de foncier faramineuse). Notre engagement en faveur de la qualité de vie en milieu rural s'exprime aussi via la valorisation et l'aménagement des centre-bourgs des communes de l'agglomération, en créant un environnement propice à l'exercice des activités commerciales, artisanales et de service public, mais aussi via le maintien de la population, élément indispensable au dynamisme des communes rurales. Dans cette perspective, nous avons encouragé la filière bois en travaillant à l'élaboration d'une charte forestière de territoire, également dans le but d'améliorer le cadre de vie et de prévenir les risques et les nuisances en luttant par exemple contre le ruissellement et en protégeant la qualité de l'eau.

L'environnement sera lui aussi un enjeu central en matière agricole pour les prochaines années. J'ai noté à ce sujet un certain nombre de déclarations récentes de nos pouvoirs publics gouvernementaux et notamment du ministre de l'agriculture ayant annoncé une pause en matière de règles environnementales avec la réduction des objectifs du Grenelle de l'environnement de 50 %. Sur le plan sanitaire, nous savons que la nocivité des substances phytosanitaires n'est plus à démontrer et les agriculteurs en sont parfois les premières victimes. Sur le plan écologique, la question est de savoir comment préserver la ressource essentielle de toute vie : l'eau. Les différents acteurs de l'action publique sur le territoire du Grand Evreux Agglomération : le GEA, l'Agence de l'eau, le Département, ont compris qu'elle était capitale, 95 M€ étant consacrés à la modernisation des outils de traitement de l'eau avec l'unité de traitement d'eau potable (UTEP) sur Arnières sur Iton et le centre de traitement des eaux usées (CTEU) de Gravigny. Sur le plan économique, l'agriculture biologique représente un avenir possible de l'activité et nous devons aider nos agriculteurs à s'y convertir dans le but de conserver la compétitivité de l'agriculture française.

Les pouvoirs publics nationaux envisageant de réduire la voilure sur les engagements environnementaux, un espace est donc disponible pour les collectivités locales souhaitant prendre à bras le corps les enjeux de la ruralité et de l'environnement. Espace dans lequel nous nous introduisons avec le Pôle d'excellence rurale. Le territoire du GEA, par sa topographie et son patrimoine varié, est marqué par différentes identités paysagères : des coteaux omniprésents, l'Iton traversant l'agglomération, des massifs boisés, des plateaux, des activités économiques, un patrimoine urbain, etc... De ce fait, l'un des enjeux identifiés, la cohésion sociale et territoriale, se traduit par la volonté de renforcer le lien entre les communes rurales et le Pôle urbain. En décembre 2009, la DATAR a lancé un appel à projet Pôle d'excellence rurale en vue d'accroître la capacité économique des territoires ruraux (le dépôt de dossier doit se faire au plus tard le 20 octobre de ce mois), pour une sélection en début d'année 2011. Cet appel à projet se traduit par une labellisation et un financement des territoires, bien évidemment en cas d'acceptation de la candidature.

Notre Pôle d'excellence rurale dénombre trois objectifs :

- accroître le développement économique des communes rurales et périurbaines grâce à une filière locale innovante, (promotion de nouvelles pratiques agricoles visant la réduction d'intrants, comme l'agriculture intégrée et l'agriculture bio) ;
- développer une agriculture durable et agir pour préserver l'environnement ;
- renforcer le lien urbain / rural pour améliorer la cohésion sociale et l'attractivité du GEA.

Ces différents objectifs se déclinent dans un certain nombre d'actions tout à fait concrètes et je vais passer la parole à Christine FESSARD, qui a piloté le groupe de travail, afin qu'elle nous les rapporte.

### **Mme Christine FESSARD**

J'ajouterais tout d'abord que nous sommes sur un projet à long terme pouvant s'échelonner sur les dix ans à venir, cette durée coïncidant avec celle théorique des schémas de cohérence territoriale (je dis théorique puisqu'avec le Grenelle de l'environnement, nous reprendrons notre SCOT probablement assez rapidement, ainsi sûrement que nos PLU et cartes communales par la même occasion). Notre démarche s'inscrit dans le Pôle d'excellence rurale, mais se veut plus large car s'inscrivant également dans le cadre du Livre vert. Concernant le PER, un gros travail à marche forcée a été réalisé par les services pour le dépôt du dossier auprès de l'Etat dans les délais impartis. Un dossier comptant de nombreuses ramifications et pouvant nous amener, à l'avenir, à faire vivre telle ou telle action. Des actions, au nombre de 12, clairement identifiées dans le tableau simplifié remis sur table :

1. création d'un point de vente directe des produits locaux ou issus de l'agriculture durable. Une étude de marché sera réalisée afin de dimensionner ce point de vente, le type de produit à valoriser et les débouchés potentiels.

2. création d'une plateforme de conditionnement (conserverie et emballage). Il s'agit pour nous d'identifier et de dimensionner des infrastructures de conditionnement, à mettre en place en fonction de l'étude de marché, avec des réalisations d'études de maîtrise d'ouvrage et de travaux de construction ainsi que la mise en place éventuelle d'un partenariat avec la filière recherche et développement emballage d'Evreux.

3. élaboration d'un plan d'action agricole pour la protection de la ressource en eau avec un diagnostic des terrains, une préconisation sur le type de produits à cultiver, l'acquisition éventuelle d'outils agricoles, l'aménagement de bâtiments de stockage, l'acquisition de terrains situés en périmètre de protection des zones de captage d'eau (maîtrise foncière). A ce sujet, il serait proposé d'acquérir vingt hectares de surfaces non cultivées pour démarrer l'opération tandis que parallèlement, en fonction de nouveaux arrêtés préfectoraux édictés sur les périmètres de protection des zones de captage d'eau et des pratiques agricoles retenues, le GEA prendra contact avec les agriculteurs propriétaires des terrains concernés. Ce volet foncier n'est pas directement éligible au Pôle d'excellence rurale mais s'inscrit parfaitement dans nos obligations dans le domaine. Deux grandes communautés d'agglomération des alentours, la CREA et la CASE, sont d'ailleurs dans la même approche de protection de la ressource en eau.

4. création de sentiers d'interprétations agricoles afin d'amener les habitants du GEA à s'y promener et découvrir l'agriculture dans sa réalité, dans le but de promouvoir une image valorisante de cette dernière et de rapprocher les urbains et ruraux à travers les éventuelles animations. Nous envisageons aussi un volet pédagogique pour les élèves.

5. développement de l'accueil touristique en soutenant la création de lits pour l'hébergement touristique en milieu rural et la promotion de la diversification des structures d'accueil sur le territoire, et en encourageant la structuration de l'offre courts séjours complets, en partenariat avec les collectivités voisines. Dans cette optique, notre objectif est notamment de tenter de capter des populations touristiques passant sur notre territoire pour se rendre sur la côte normande, en leur proposant une offre originale dans laquelle le développement durable est fortement marqué.

Les prochaines actions citées ne sont pas éligibles au dispositif du Pôle d'excellence rurale, mais pourront faire l'objet d'autres sources de financement et s'inscrivent de toute façon dans l'esprit du SCOT et du Livre vert.

6. sécuriser les systèmes d'exploitation en agriculture durable par des aides financières ou de l'acquisition de matériel. Il s'agit ici d'identifier les risques et contraintes, de diagnostiquer les terrains, d'identifier les besoins en matériel et d'en soutenir éventuellement l'investissement.

7. valorisation/reconnaissance de l'agriculture intégrée avec la réalisation d'une étude des systèmes d'exploitation et leur conversion potentielle en agriculture intégrée et d'une étude des potentialités agricoles et des risques environnementaux, avec la définition d'un cahier des charges spécifique et la mise en place d'un traçage des produits issus de cette agriculture, aucun label n'existant pour le moment.

8. développer le retour à l'emploi en identifiant les potentialités de création de postes dans le secteur agricole et les secteurs de débouchés avec la possibilité de mise en place d'un contrat d'études et de prospective, et de création de couveuses ou de pépinières d'entreprises agricoles.

9. développer l'insertion sociale en définissant des outils en lien avec l'agriculture durable comme par exemple des jardins d'insertion.

10. mettre en place un plan de communication, indispensable à la réussite du PER, avec la création et l'utilisation d'outils comme des plaquettes, Internet, communiqués de presse, journées d'information, et avec la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs du secteur agricole sur l'agriculture durable.

11. mise en place d'une veille foncière sur les terres agricoles avec la réalisation d'un état des lieux des données brutes transmises par la SAFER auprès des communes, la signature d'une convention avec la SAFER pour l'analyse et le traitement des données, la définition de zone périurbaines à classer avec l'EPFN, l'étude des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux et enfin l'anticipation des mutations au niveau des exploitations.

12. l'accompagnement à la mise en place de la structure porteuse de la plateforme de vente et de conditionnement (éventuellement sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et l'élaboration de ses statuts en tenant compte du rôle de chacun des acteurs devant s'y associer. Car pour être clair, nous avons des compétences dans certains domaines mais pas sur l'ensemble, comme par exemple en matière de tourisme où notre rôle n'est pas de créer des gîtes ruraux, action dévolue à des partenaires privés que nous pouvons toutefois accompagner.

Ce dossier, dont la présentation est très générale et encore un peu prématurée, est certes bon mais il doit être budgété. Et si le coût de 500 000 € par an pour l'agglomération d'Evreux avait été évoqué, nous en sommes loin. Je vous propose de prendre les tableaux des dépenses et des recettes après ces quelques chiffres généraux :

- un coût de 2 787 000 € pour les actions identifiées ;
- un coût de 2 367 000 € pour les 5 actions rentrant dans le cadre du PER dont 678 290 € à la charge de l'agglomération d'Evreux ;
- 120 000 € pour le plan de communication, l'ingénierie et l'animation ;
- 300 000 € pour l'acquisition foncière sur les périmètres de protection des zones de captage, une action incontournable pour le GEA ;
- pour le GEA, au sein du projet de PER, les actions d'investissement représentent 308 290 €, la participation au capital des SCIC 140 000 €, une part d'aide financière du GEA pour l'hébergement touristique, 80 000 € (ex : panneaux solaires ou accessibilité handicapés des gîtes ruraux), le volet animation s'élève, lui, à 90 000 € et enfin la part d'autofinancement à l'acquisition foncière à 60 000 € étant donné que sur les 300 000 € inscrits, nous pouvons espérer un portage du comité technique de la qualité environnementale à hauteur de 80 %, soit 240 000 €. De plus, sur cette question de la protection des captages d'eau, il existe aujourd'hui nombre d'endroits où il existe déjà des protections forestières ;
- la participation de la SCIC s'élèverait à 828 400 € et celle des porteurs de projets privés d'hébergements touristiques à 180 000 € ;
- les parts de financement pour le Pôle d'excellence rurale sollicitées auprès de l'Etat se chiffrent à 530 310 €, auprès du FEADER à 250 000 € et auprès du conseil général de l'Eure (pour l'hébergement touristique) à 80 000 €.

En résumé, le total des dépenses pour le GEA se chiffre à 1 077 000 € dont 300 000 € pour les acquisitions foncières et 80 000 € liés au développement touristique, sujet qui fera l'objet de notre réflexion ultérieurement. Le PPI étant prévu sur 3 ans, une somme de 422 000 € est prévue pour 2011, 472 500 € pour 2012, et 182 500 € pour 2013. Les recettes attendues, en cas d'acceptation de notre dossier, sont de 40 000 € pour l'étude de marché liée à la création du point de vente directe, 3 960 € pour l'étude de potentialités agricoles, 240 000 € pour les acquisitions foncières, 4 950 € et 19 800 € pour 2012 et 2013 pour les bâtiments agricoles, 20 769 € pour l'étude des sentiers d'interprétations agricoles, et enfin 69 230 € pour l'aménagement des sentiers agricoles sur l'année 2012. Le total des subventions se monte, pour le moment, à 398 709 € et pourrait augmenter. Si la présentation peut paraître théorique, nous avons œuvré à l'élaboration de ce projet de manière pratique en tenant compte des intentions des uns et des autres et par exemple des acteurs privés ayant formulé des projets dans le cadre de ce PER, comme celui de la conserverie-légumerie. Je voudrais souligner l'énorme travail effectué par les services pour la mise en place des comités de pilotage et des diverses réunions, ainsi que la présence de quatre agents au sein des commissions, et enfin la transversalité de ce dossier, véritable clé de sa réussite. Ce dernier est en effet à la fois urbain et rural, porté par le domaine économique dans son ensemble avec Sophie BUQUET-RENOLLAUD, porté par Gaston GAUDEMER sur la question des captages d'eau et de leur protection, porté par Claude METAYER et Mme HARENT, maires des communes où démarrera le Pôle d'excellence rurale, et enfin, bien sûr, par Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente s'occupant du développement rural, sans oublier M. QUENNEHEN, M. BEHAR et M. JAMES. Pour terminer, je précise que nous collaborons de manière étroite avec le Conseil général, actuellement sur un projet de filière courte dans le domaine de l'alimentation des cantines des collèges, puisque nous possédons la même idée pour la cuisine centrale d'Evreux.

### **M. Michel CHAMPREDON**

Merci pour cette présentation détaillée. Le débat est ouvert et je suspendrai momentanément la séance en cas d'intervention des partenaires extérieurs au Conseil d'agglomération, pour le bon respect des formes.

### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Le volet économique est particulièrement important dans ce projet PER et je me félicite de la traduction concrète des orientations présentées dès février 2009 concernant le développement de l'agriculture durable et d'une économie solidaire. Nous avons en effet évoqué le souhait d'une agriculture respectueuse de l'environnement, le développement de circuits courts et d'un projet économique durable, et le lien entre l'urbain et le rural au travers de l'insertion par l'activité économique avec l'association AURORE. L'intéressant dans ce projet est sa résonance globale. Car concernant l'installation ou la conversion d'agriculteurs, ou la création d'activités, il est pris en compte la question de la sécurisation des débouchés, et à l'inverse quand sont évoquées les attentes des consommateurs, il est tenu compte de la question de la production, de sa saisonnalité et du manque d'exploitants. Par contre, si la synergie avec le Département a été évoquée, nous devons en revanche davantage travailler la collaboration avec les autres territoires pour une meilleure cohérence et complémentarité de nos zones d'activité économique. Néanmoins, et pour conclure, je trouve ce projet très complet.

### **M. Serge LE BEC**

Je trouve qu'il manque, dans ce PER, une véritable action environnementale forte sur la trame et la matrice paysagères du territoire rural, malgré le lien entre l'urbain et le rural et le lien avec la charte forestière cosignée par un ensemble de partenaires. Entre forêts et champs existent aussi les haies, les mares, les bordures de chemin et d'autres choses constituant le tissu environnemental de protection de la faune et de la flore. Dans le Grenelle de l'environnement 2 nous sera imposé un schéma régional de cohérence écologique, et nous devons l'anticiper.

### **M. Claude METAYER**

Je trouve dans ce projet un moyen extraordinaire de permettre à nos habitants de s'identifier à un territoire étant donné que nous parlons à la fois d'environnement, d'agriculture, de tourisme et le tout dans un souci d'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Pour répondre aux interrogations de M. LE BEC, la prise en compte des mares, des haies et des chemins fait partie intégrante de l'agriculture bio et intégrée, d'autant plus sérieusement au vu des orientations de la PAC (Politique agricole commune). Et si la Communauté d'agglomération ne réformera pas l'agriculture, nous pouvons néanmoins faire sentir à nos concitoyens l'importance d'aller dans le sens de la protection de l'environnement. D'autre part, la protection de l'eau implique un devoir d'explication aux agriculteurs, certainement pas hostiles à la discussion, quant à notre désir de voir évoluer leurs pratiques. A l'inverse de cette perspective, nous devons, en tant que consommateurs, avoir un comportement responsable et donc assurer les débouchés pour les produits qui seront issus de ces nouveaux modes de production. Ce projet est génial pour toutes ces raisons, à nous de le mener à bien.

### **M. Alain NOGAREDE**

Nous pouvons facilement trouver des points d'unanimité comme faire partager des valeurs entre l'urbain et le rural, développer la pratique de l'agriculture biologique, de l'agriculture intégrée et de précision, développer l'insertion, améliorer la qualité nutritionnelle de nos concitoyens, ou bien encore protéger les captages d'eau. Seulement, j'aurais préféré une autre approche du dossier, car si des débouchés et des circuits courts existent avec dix millions de personnes à nourrir sur un rayon de 120 kilomètres, les producteurs de ces produits bio et de qualité restent à trouver. Notre mission est de faciliter l'installation de ces acteurs en achetant les terrains sur les captages d'eau, et en les louant ensuite, pour un tarif symbolique, aux différentes structures souhaitant produire du bio. D'autre part, essayons de réduire le nombre d'intermédiaires ainsi que le circuit financier afin qu'agriculteurs et consommateurs s'y retrouvent en termes économiques. Enfin, le bio ayant un coût, nous devons intégrer cet élément afin d'éviter de chasser de nos cantines les enfants qui ne pourraient pas payer le ticket un peu plus élevé. Tous ces éléments sont à prendre en considération, et en premier lieu, j'insiste sur le fait de trouver des producteurs.

### **M. Gérard SILIGHINI**

J'entends bien les propos d'Alain NOGAREDE et je les partagerais si le GEA était isolé. Ce dossier comporte des objectifs précis ne pouvant être remplis qu'à partir du moment où la dimension économique est prise en compte. Sont à développer les produits bios et des circuits courts, une action possible seulement avec la stabilisation des marchés, elle-même possible par des garanties de pérennisation. Nous sommes en convergence avec le Conseil général et rappelons que les repas servis dans les cantines des collèges du Département sont au nombre de 2 700 000 par an tandis qu'à l'échelle de la région et des lycées, le nombre de repas s'élève à 14 M par an.

Dans cette optique, l'action prévue du GEA est donc sécurisée et nous pouvons donc lancer ce projet PER sans inquiétudes, surtout au vu du calendrier allant jusqu'à 2014 et visant à la structuration des filières au fur et à mesure.

Concernant la conserverie, elle n'est en aucun cas prématurée dans la mesure où nous allons sur notre territoire, comme sur le territoire régional, penser grand, et où la conservation est nécessaire à la stabilisation des débouchés des circuits courts et des approvisionnements. Je n'ai pas le sentiment que ce projet aille trop loin, ni trop vite et j'y suis donc très favorable, d'autant plus qu'existent toutes les complémentarités nécessaires et qu'une certaine singularité de ce dossier PER devrait donner un sentiment d'appartenance des habitants de notre agglomération à un territoire à dimension humaine.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Je ne vois pas d'autre demande de parole des élus, je la donne donc à nos partenaires. Pour des raisons de procédure, la séance est suspendue.

*(Séance suspendue).*

#### **M. Emmanuel JOINT-LAMBERT (Président de la Chambre d'agriculture)**

Je vous remercie de nous avoir invités. J'aimerais reprendre quelques points et vous faire partager les soucis de l'agriculture pouvant nous être communs. Tout d'abord, s'agissant du lien urbain/rural, nous y sommes extrêmement attachés, l'urbain n'ayant, la plupart du temps et souvent par méconnaissance, pas une bonne image de l'agriculture. Celle-ci a énormément évolué et des progrès considérables, et je pèse mes mots, ont été réalisés notamment en matière environnementale. Il en reste toutefois à accomplir comme la réduction de 50 % dans les dix ans à venir, de l'utilisation des produits phytosanitaires, un pourcentage impliquant, pour le moment, un impact économique important selon des études de l'INRA (il n'y a pas d'impact jusqu'aux pourcentages de 20 à 30 %). L'agronomie, laissée de côté durant de trop nombreuses années par facilité, est donc à développer dans le but de réviser par exemple les modes d'assolement. Un chantier à l'étude dans notre chambre d'agriculture. L'agriculture intégrée, terme barbare et mystérieux pour beaucoup de personnes, part du concept de la lutte d'insectes par d'autres insectes. Elle était en chantier depuis de nombreuses années dans le département de l'Eure et notre chambre d'agriculture se veut désormais leader en France, notre technicien spécialisé étant même demandé dans de nombreux départements français et intervenant régulièrement à l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture). Nous accompagnerons donc votre démarche dans ce domaine.

Pour répondre aux propos de M. SILIGHINI, la réussite d'une démarche dépend effectivement de son approche économique mais la difficulté est grande de faire démarrer des agriculteurs dans des projets, les obstacles étant nombreux. D'ailleurs, nous possédons à la chambre d'agriculture un service économique venant en aide aux agriculteurs sur l'opportunité et la viabilité de leurs projets. Dans ce cadre, vous, élus, n'hésitez donc pas à faire appel à nos services pour le PER afin de ne pas lancer les exploitants agricoles dans l'inconnu, ni dans l'incertitude du revenu du lendemain. D'autre part, nous avons été saisis par le conseil général concernant son projet de circuits courts pour alimenter les repas servis dans les cantines des collèges, et j'attire l'attention sur le fait que des structures pourraient être communes afin d'éviter les doublons et de dépenser inutilement l'argent du contribuable. Je ne vois, pour l'instant, aucune synergie sur les projets de plates-formes, de chambres froides ou de conserverie.

#### **Mme Anne MANSOURET (Conseil général de l'Eure)**

M. SILIGHINI est plus compétent que moi en matière de PER sur lequel il a beaucoup œuvré au sein du Conseil général. Néanmoins, je voudrais vous complimenter d'avoir saisi cette opportunité d'améliorer les relations entre le monde rural et le monde urbain même si un problème urgent demeure persistant, celui de l'économie de l'espace rural. J'espère qu'il fera partie de vos préoccupations. L'agriculture exige un professionnalisme, et lorsqu'un projet est porté, ses initiateurs ne se rendent pas toujours compte du nombre invraisemblable de questions et de difficultés à surmonter lors de sa mise en œuvre. De plus j'attire votre attention sur le fait que les exploitants agricoles ont une mentalité particulière, ne seront peut-être pas tous ouverts à l'insertion (d'ailleurs les formations agricoles sont de plus en plus spécialisées et certaines cultures demandent des certifications), et ne visent pas toujours un développement économique. A l'exception de ces petites mises en garde, le Conseil général vous aidera, dans la mesure du possible, à porter et réaliser ce beau projet.

#### **M. Emmanuel JOINT-LAMBERT (Président de la Chambre d'agriculture)**

Concernant l'économie agricole, je voudrais que chacun mesure les conséquences du mitage. Aujourd'hui, un agriculteur n'a plus le droit de construire de bâtiment d'élevage à moins de cent mètres d'une maison et finit par être cerné par les habitations et ne plus pouvoir passer entre. Il serait donc nécessaire de réfléchir à une responsabilité des maires et des conseils municipaux dans l'élaboration de documents d'urbanisme pouvant assurer la cohabitation la plus harmonieuse possible entre toutes les activités pouvant se développer sur une commune.

## **M. Emmanuel HYEST (Président de la SAFER)**

L'initiative de ce PER est vraiment intéressante pour le monde agricole mais aussi pour l'ensemble de la population, et leur rapprochement qui n'aurait jamais dû cesser. La SAFER accompagnera ce projet dans la mesure de ses moyens. Mes réflexions, plus en tant que représentant du monde agricole que président de la SAFER, sont les suivantes :

- Le Pôle d'excellence réussira d'abord avec les agriculteurs en place. Il est important d'avoir à l'esprit que nous ne ferons pas produire, demain, des produits bio par tous les exploitants du territoire, mais qu'en revanche l'agriculture existante aujourd'hui dispose de marges de progrès.

- l'agriculture, comme tous les autres secteurs de l'économie aujourd'hui, a besoin de produire de façon écologiquement intensive, le développement durable comprenant l'écologie, le social mais aussi l'économie. D'ailleurs, n'oublions pas que la protection de l'environnement est à présent garantie dans le cadre de la PAC par l'assujettissement des aides à son respect. La France fait d'ailleurs en ce moment une pause dans ce domaine pour demander aux autres pays européens d'aller au même rythme qu'elle en la matière et tenter de les convaincre d'une réglementation harmonisée sur l'ensemble du territoire européen.

- la notion économique est certes indispensable mais elle doit être accompagnée d'une notion de reconnaissance sociale, en faisant des agriculteurs des partenaires et non pas des fauteurs de tous les troubles de la société. Les exploitants, dans leur très grande majorité, adhèrent à ce type de démarche comme par exemple sur la protection de l'eau.

- quant au point essentiel de trouver des producteurs, *a priori* ils existent, toutes les surfaces agricoles de l'agglomération étant à ce jour cultivées. Mais les éleveurs sont en grande difficulté et si demain ils n'ont plus les moyens de gagner leur vie, la politique de l'herbe sera désuète et nous ne pourrons plus imposer sa production, y compris dans les périmètres de captage.

- la démarche doit être de proximité mais sans fixer de critères trop particuliers, l'agriculture et l'alimentation ayant besoin de l'ensemble de la production depuis le bio jusqu'à la culture intensive en passant par l'agriculture raisonnée. Il est impératif de faire comprendre aux exploitants cette notion de partenariat et de progrès afin de les faire adhérer au projet.

## **M. Michel CHAMPREDON**

Je donne la parole à M. Jean-Pierre HAMON.

## **M. Jean-Pierre HAMON (sous-préfet de Bernay)**

L'appel à projet PER vise à déployer des leviers de développement économique de territoires ruraux en répondant à des enjeux et des ambitions prioritaires, tout en veillant à respecter une cohérence avec la spécificité locale. Le cadre de ce projet concerne la promotion des richesses et des ressources naturelles et culturelles, dans le souci d'un développement durable. Le projet vise aussi à développer des équipements de service et d'accueil de populations nouvelles, et des activités industrielles et artisanales tout en valorisant les savoir-faire locaux et en développant la main-d'œuvre locale et les innovations. Des précautions sont à prendre comme renforcer l'ancrage territorial et favoriser les complémentarités entre les secteurs urbains et ruraux, actions parfaitement prises en compte par votre projet. Le PER est l'occasion de promouvoir tous les produits du terroir et de développer en parallèle des offres touristiques nécessitant d'être organisées dans notre département.

*(La séance reprend).*

## **M. Michel CHAMPREDON**

Vous allez devoir nous quitter, M. HAMON, avant le vote formel, de façon à ce que l'Etat ne soit pas présent physiquement dans la salle, les collectivités locales n'étant plus sous tutelle préfectorale depuis les lois de décentralisation de 1981, 1982 et 1983.

Avant de passer au vote, outre les éléments d'introduction et de présentation, je voudrais revenir deux ans et demi en arrière au moment de ma déclaration de « politique générale » pour l'agglomération, à l'aube du mandat qui s'ouvrait. J'avais fortement exprimé le souhait de vouloir être le président de l'agglomération dans sa totalité et j'avais entendu vos remarques, à ce sujet, de volonté d'équilibre social et territorial. En réponse, le développement des centres-bourgs et des services publics et leur animation dans les communes rurales fait partie des missions de ma première vice-présidente, Mme FESSARD. Des projets vont éclore, un certain nombre ont déjà été réalisés. Ce Pôle d'excellence rurale est le témoignage de ma volonté d'assurer justement un véritable équilibre social et territorial de l'agglomération, et se veut un projet complémentaire au contrat d'agglomération, lui-même déclinant une quarantaine de projets dont un certain nombre concernent vos communes. Notre démarche partenariale vise à pouvoir assurer à l'ensemble de notre territoire (37 communes) une vitalité économique, environnementale et sociale de bon niveau.

Si de temps en temps certains élus issus du milieu rural se sentent un peu éloignés des enjeux très urbains et du travail effectué au travers de la contractualisation (ANRU, politique de la ville, renouvellement urbain), ils retrouvent avec ce PER un certain pendant pour le monde rural et la volonté d'assurer sur tout le territoire de l'agglomération un niveau équitable de service public et d'activités et de se faire rencontrer les urbains et les ruraux dans une société trop morcelée où chacun vit isolé du monde l'entourant. Ainsi, ce PER, projet transversal, va faciliter la rencontre entre les agriculteurs et le monde urbain. En lien avec le dossier suivant concernant le conseil économique, social et d'environnement (CESE) du Grand Evreux Agglomération, le travail de prospective dans la perspective du Livre vert se dessine afin de nous doter des outils nécessaires pour pouvoir booster notre agglomération sur les enjeux de notre époque. La question des financements étant toujours dans ma ligne de mire à une époque sensible en matière de fiscalité, de chamboulement dans le financement des collectivités locales et de demande croissante de service public exprimée par les citoyens, nous examinerons au fil de l'eau l'évolution de tous les projets et les demandes de chacun. Mais il est sûr, dans le cadre des budgets que nous serons amenés à voter, que nous devons faire des choix, solliciter les partenaires possibles et tirer les conclusions collectives de chaque dossier en toute transparence.

Pour conclure, j'ajoute que le PER constituera un outil d'attractivité supplémentaire du territoire pour le dossier de la ligne à grande vitesse et du Y. Notre demande d'étude, portée également par l'ensemble des partenaires institutionnels avec le travail réalisé sur le sujet, de voir cet embranchement situé sur le territoire du GEA a été entendue par le comité territorial et sera examinée au même titre que d'autres. Une belle victoire dont je me réjouis pour le Grand Evreux Agglomération, point de jonction entre la Basse et la Haute-Normandie et porte d'entrée de la Normandie à partir de la région parisienne. Je sais que les services sont très sollicités ainsi que nos budgets mais l'éventuelle attribution du Y à notre territoire aurait des résonances en termes de développement économique et d'attractivité. Je remercie chacun d'entre vous pour sa contribution et M. le sous-Préfet pour sa présence.

*(Les partenaires institutionnels et associatifs quittent la salle).*

#### **Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité moins 1 abstention :**

☞ **APPROUVE** le projet proposé par le GEA au titre du dossier de candidature à l'appel à projets «Pôle d'excellence rurale» lancé par la DATAR, projet qui s'inscrit dans une stratégie globale de développement durable d'une économie rurale diversifiée et innovante, contribuant au rayonnement d'un territoire volontaire, solidaire et durable ; ce projet s'appuie sur 3 grandes orientations :

*accroître le développement économique dans les communes rurales et périurbaines grâce à une filière locale innovante (promotion de nouvelles pratiques agricoles visant la réduction d'intrants comme l'agriculture intégrée et l'agriculture bio),*

*développer une agriculture durable et agir pour préserver l'environnement,*

*renforcer le lien urbain / rural pour améliorer la cohésion sociale et l'attractivité du GEA.*

*Dans ce cadre, cinq actions seront proposées dans le cadre du dispositif de financement PER de l'Etat :*

*création d'un point de vente directe des produits locaux et / ou issus de l'agriculture durable : 2011-2013*

*création d'une plateforme de conditionnement (conserverie et unité d'emballage) : 2011-2013,*

*élaboration d'un plan d'action agricole pour protéger la ressource en eau (2011-2013),*

*créations des sentiers d'interprétations agricoles (2011-2013),*

*développement de l'accueil touristique (2011-2013).*

*Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :*

*Coût total du projet : 2 787 000 €*

*Grand Evreux Agglomération : 678 290 €*

- dont part autofinancement dossier PER actions d'investissement : 308 290 €*
- dont part participation au capital de la SCIC : 140 000 €*
- dont part aides financières du GEA pour l'hébergement touristique : 80 000 €*
- dont part volet animation : 90 000 €*
- dont part autofinancement acquisitions foncières : 60 000 €*

*SCIC (ou autre structure juridique de gestion) : 828 400 €*

*Porteurs de projets privés (hébergement touristique) : 180 000 €*

*Part financement PER sollicité : 530 310 €*

*Part FEADER sollicité : 250 000 €*

*Part CG27 sollicité (hébergement touristique) : 80 000 €*

*Part Comité Technique Qualité Environnement sollicité : 240 000 €*

*et AUTORISE le Président ou son représentant à SOLLICITER les subventions pouvant être octroyées au titre de ce projet et à SIGNER les conventions à intervenir.*



## CONSEIL

### **2 - Réactivation du Conseil de développement sous la dénomination d'un Conseil Economique, Social et d'Environnement du Grand Evreux Agglomération (CESE)**

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Vous savez peut-être qu'un Conseil de développement, prévu par la loi, existait auparavant et a fonctionné un temps en 2006 avant de tomber en désuétude. Il vous est proposé de le réactiver sous la dénomination d'un Conseil économique, social et d'environnement (CESE) du Grand Evreux Agglomération, appellation plus juste et faisant référence au Conseil national et régional (CESER) existant. D'ailleurs le président du CESER est d'accord pour nous aider dans la formalisation et l'animation de notre conseil. Le CESE est un outil de concertation et de démocratie participative puisqu'il permet d'associer des personnes non élues à un travail de réflexion sur des dossiers soumis au conseil d'agglomération ou mis en prospective. Dans le cadre du Livre vert inscrit au contrat d'agglomération, il s'agit d'imaginer l'agglomération sur un délai de quinze ans. En additionnant les démarches partenariales, nous avons déjà donné des orientations, l'action publique nécessitant de gérer le quotidien et l'immédiat mais aussi de posséder un temps d'avance pour anticiper les échéances. En clair, ce conseil doit constituer une boîte à idées pour notre territoire.

#### **M. Gérard SILIGHINI**

Ne serait-il pas opportun dans le rapport d'ajouter que ce Conseil pourrait être associé au suivi et à l'évaluation de nos politiques ?

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Ce point est prévu et d'ailleurs stipulé dans la fiche de poste de la secrétaire générale du Conseil économique, social et d'environnement, comme outil d'accompagnement et non pas exclusif.

#### **M. Gérard SILIGHINI**

L'évaluation des politiques publiques ne peut en effet lui être exclusive, les élus ne pouvant être dessaisis de leur rôle à ce sujet. Mais la vision ne devant pas être seulement prospective, elle doit donc s'appuyer sur cette évaluation.

#### **M. Serge LE BEC**

Il existe un réseau rural en Haute-Normandie sur 26 existant en France, que je n'ai pas vu dans le dossier du PER en tant que partenaire technique, et réalisant des actions remarquables en termes d'évolution du territoire. Je pense donc qu'il serait intéressant de l'intégrer à ce Conseil.

#### **M. Jean-Claude JAMES**

Sous quelle forme vont-être recrutées les personnes siégeant à ce conseil ? Sur cooptation ou sur la base du volontariat ?

#### **M. Michel CHAMPREDON**

D'une part, des personnes s'imposent d'elles-mêmes comme par exemple le Président de la Chambre d'agriculture, et un collègue représentant les institutions et les organes importants sera constitué. De l'autre côté, un certain nombre de citoyens ou de responsables siégeront sur la base du volontariat. D'ailleurs un article est paru dans un *Mag*, avant l'été, pour un appel à candidatures tandis qu'un autre a été lancé dans le cadre de la démarche des ambassadeurs de territoire. Nous ferons le point collectivement en Bureau pour examiner les candidatures et fixer les règles.

#### **M. Gaston GAUDEMER**

Le conseil de développement, que j'ai eu l'honneur de présider, comptait 70 personnes. Un chiffre trop élevé et rendant l'organe difficile à piloter. Pour le CESE, il serait donc bon de limiter le nombre de participants.

#### ***Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité moins 1 abstention :***

***☞ DECIDE de réactiver un conseil de développement sous la dénomination d'un conseil économique, social et d'environnement du Grand Evreux Agglomération.***

---

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – ECONOMIE SOLIDAIRE

### **3 - ZAC de la Rougemare – Cession de terrain à la SARL IMMO CORBIN**

#### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD présente le dossier**

Ce dossier concerne le garage CRETOT à Gravigny, sans aucun lien de parenté avec l'élu Didier CRETOT. Située à l'entrée de Gravigny en venant de Caër, la société, qui connaît une implantation un peu dangereuse en bord de route, est actuellement locataire de son bâtiment vétuste et consommateur d'énergie, et souhaiterait donc construire en propre en acquérant un terrain de 9 266 m<sup>2</sup> sur la zone de la Rougemare, de façon à bâtir un local prenant en compte le développement durable notamment en utilisant la lumière naturelle pour faire baisser la consommation d'énergie et améliorer les conditions de travail des employés, œuvrant jusqu'ici dans un bâtiment sans chauffage. La société compte également s'agrandir et envisage la création de 5 emplois d'ici trois ans. Nous vous proposons de passer outre l'avis des domaines, qui se base sur la vente des terrains alentours dont nous avons relevé le prix récemment, et de céder celui-ci au prix de 27 €/m<sup>2</sup>.

### **Le Conseil d'agglomération à l'unanimité :**

☛ **CEDE** à la SARL IMMO CORBIN (enseigne IVECO/PIAGGO) représentée par M. Pierre CORBIN, ou toute société qui se substituera à la condition que M. CORBIN en soit le gérant, environ 9 266 m<sup>2</sup> de terrain sur la ZAC de la Rougemare, au prix de 27 € H.T. le m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera la TVA sur marge, pour y transférer son activité de vente/réparation de poids lourds, actuellement installée à Gravigny, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **4 - Contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération d'Evreux - Programmation 2010 - Attribution de subventions aux associations**

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Il s'agit du 3<sup>ème</sup> volet de cette programmation CUCS pour un montant de 33 600 € plus 12 500 € de nouveaux projets.

#### **M. Thierry DEFRESNES présente le dossier**

Il s'agit plus précisément du 4<sup>e</sup> volet et nous attendons le 5<sup>e</sup> lors de notre prochaine séance ou la suivante. Pour précision, en cas d'acceptation de cette délibération, le budget annuel de ce CUCS se monterait à 368 000 € et non plus à 360 000 € puisque nous avons repris le montant de la subvention allouée en mars dernier à l'association POINT JEUNES ayant depuis déposé le bilan. Nous examinons ce soir 9 projets au total dont 3 nouveaux et 6 reconduits et retravaillés sous une autre dimension.

#### Reconductions d'actions :

1. Arche de la Madeleine : accompagnement scolaire pour 1 500 €.
2. Arche de la Madeleine : projet culturel avec des ateliers culturels et participation aux événements locaux pour 5 000 €.
3. ANCRE : opération « Vivre ensemble Europe » avec la mise en place de séminaires jeunes, projet pluriannuel pour lequel nous proposons une subvention de 1 500 € cette année.
4. Secours Populaire : association rencontrée cet été et avec laquelle nous souhaitons travailler davantage en lien. Nous proposons une subvention à hauteur de 3 000 €.
5. Théâtre Scène Nationale : association également rencontrée pour tenter de faire travailler différemment cette association, aux qualités professionnelles reconnues, sur le champ de la cohésion sociale en lien direct avec les jeunes et les habitants de l'agglomération. Nous proposons une subvention à hauteur de 18 600 €.
6. SIVU CIGALE : ce syndicat monte en puissance et propose l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans. La subvention proposée se chiffre à 4 000 €.

#### Nouveaux projets :

1. L'ABRI : ce projet, appelé déménagement social, consiste à l'aide au déménagement des familles. Nous proposons une aide, plutôt de démarrage, de 2 000 €.
  2. Amis des jeunes travailleurs du FJT : il s'agit d'accompagner les jeunes dans leur accès au logement, service fonctionnant depuis le printemps et pour lequel nous proposons une subvention à hauteur de 7 500 €.
  3. L'APPART : cette association, développant depuis plus d'un an un projet nommé mosaïque, envisage d'exposer le fruit de ses travaux sur l'art et le lien social et une journée débat ici même à l'hôtel d'agglomération en novembre. Nous proposons une subvention à hauteur de 3 000 €.
- Pour information, 26 000 € sont encore disponibles au titre de ce CUCS 2010 et nous présenterons d'autres projets lors de la prochaine séance.

#### **M. Bongabonga BOKETSU**

En ma qualité de président de l'ARCHE, je ne participe pas au vote.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

En effet, que les présidents ou trésoriers des associations concernées se désignent afin de ne pas participer au vote. M. BOKETSU donc, M. VAN DEN BROECK, Mme BRUNAS et Mme MOLINO-MACHETTO.

### **Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité (MM Boketsu, Van Den Broeck, Mmes Brunas et Molino-Machetto ne prenant pas part au vote) :**

☛ **RETIENT**, au titre du financement contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération, les opérations en reconduction et en nouveaux projets figurant sur les tableaux ci-joints, sous réserve de l'avis définitif du comité de pilotage et des éléments requis lors de l'instruction,

☛ **PROCEDE** au versement des subventions afférentes aux associations concernées, dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2010 de la communauté d'agglomération (pour mémoire, après les premiers volets de programmation du CUCS,

☛ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

---

## FINANCES

### 5 - Evreux Volley Ball - Engagement du Conseil de juin 2009 – Subvention complémentaire

#### Mme Christine FESSARD présente le dossier

Nous avons promis 10 000 € à l'EVV sur le budget 2010, et le club nous a rappelé notre engagement, non honoré lors de l'élaboration budgétaire. La somme au BP n'était en effet que de 20 000 €, au lieu des 30 000 € prévus plus la somme de 10 000 € promise en 2009. La 6<sup>e</sup> commission a émis un avis favorable.

#### **Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité :**

☞ **OCTROIE** à l'EVREUX VOLLEY BALL une subvention supplémentaire de 10 000 €, à inscrire au budget supplémentaire 2010, comme le conseil s'y était engagé en juin 2009.

---

### 6 - Discordance compte de gestion et compte administratif - Réforme de la M4 – Circulaire du 25 janvier 2008 - Régularisation Budgets eau, assainissement et déplacements urbains

#### M. Michel CHAMPREDON

La réforme de la méthode comptable M4 a entraîné une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif au niveau des chiffres.

#### Mme Christine FESSARD présente le dossier

Suite à une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif du GEA, il convient d'opérer une modification du résultat d'investissement sur les budgets relevant de l'inscription budgétaire et comptable M4, à savoir les budgets de l'eau, de l'assainissement et des déplacements urbains. La M4 établit un certain nombre de mesures parmi lesquelles la débudgétisation du traitement des intérêts courus non échus (ICNE) ainsi que la modification du traitement budgétaire des provisions et de certaines dépréciations. Cette évolution a pour conséquence la diminution du résultat d'investissement du GEA, en grande partie à cause de la débudgétisation du traitement des ICNE. Toutefois, la reprise de ces ICNE en N+1 s'effectuant sans mandat, cette modification des résultats d'investissement n'a finalement pas d'impact sur la collectivité.

#### **Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité :**

☞ **APPROUVE**, à titre de régularisation, les nouveaux résultats d'investissement des budgets de l'eau, de l'assainissement et des déplacements urbains ci-dessous, et ce, consécutivement à une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif intervenue dans le cadre de la réforme de la M4 :

#### **Budget eau :**

Résultat d'investissement reporté de 2008 :	- 318 651,86 €
Impact de la réforme :	- 158 397,25 €
Nouveau résultat d'investissement reporté :	- 477 049,11 €
Résultat d'investissement exercice 2009 :	<u>761 450,84 €</u>
Résultat cumulé des exercices :	284 401,73 €

#### **Budget assainissement :**

Résultat d'investissement reporté de 2008 :	261 131,11 €
Impact de la réforme :	- <u>99 040,10 €</u>
Nouveau résultat d'investissement reporté :	162 091,01 €
Résultat d'investissement exercice 2009 :	<u>2 124 025,34 €</u>
Résultat cumulé des exercices :	2 286 116,35 €

#### **Budget déplacement urbain :**

Résultat d'investissement reporté de 2008 :	246 971,91 €
Impact de la réforme :	- <u>36 464,63 €</u>
Nouveau résultat d'investissement reporté :	210 507,28 €
Résultat d'investissement exercice 2009 :	<u>138 788,40 €</u>
Résultat cumulé des exercices :	349 295,68 €

Ces nouveaux résultats seront repris au Budget supplémentaire 2010 sur le compte 001.

---

### 7 – Clôture du lotissement de la Garenne 2 – Opérations budgétaires

#### Mme Christine FESSARD présente le dossier

En novembre 2005, le GEA avait décidé le lancement du programme de lotissement sur le site de la Garenne 2 dénommé « ZAC Garenne 2 ». Les aménagements internes et la viabilisation étant réalisés et le lotissement achevé, il convient d'effectuer diverses opérations budgétaires et de régulariser les crédits nécessaires. L'excédent qui en ressort sera repris par le budget principal à hauteur de 401 643,42 € au Budget supplémentaire et la dette à hauteur de 699 894,41 € en recettes.

## Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je rappelle qu'une partie de cette ZAC est englobée dans le parc d'activités du Long Buisson et la partie des commerces au sein du centre commercial du même nom.

### M. Michel CHAMPREDON

Nous comptons beaucoup de budgets annexes, 28 au total, et il serait bon de clore des dossiers qui peuvent l'être dans le but de permettre une simplification et une meilleure lisibilité en la matière.

#### **Le Conseil d'agglomération à l'unanimité :**

☞ **DECIDE** la clôture du lotissement de la Garenne 2 dénommé « ZAC Garenne 2 » dans les documents budgétaires, celui-ci étant achevé - les aménagements internes et la viabilisation réalisée, ainsi que l'occupation des terrains - et **APPROUVE** les opérations budgétaires nécessaires à la clôture de la ZAC Garenne 2

#### **Budget annexe ZAC Garenne 2**

##### *Dépenses de fonctionnement*

Chapitre 042 - Nature 71355 773 137,03 € (sortie des stocks - opération d'ordre budgétaire)

Chapitre 011 - Nature 605 590,74 € (budgétisation du reliquat de TVA)

Chapitre 065 - Nature 6522 401 643,42 € (transfert de l'excédent vers budget principal GEA)

##### *Recettes de fonctionnement*

Chapitre 002 - Nature 002 1 201 505,96 € (excédent reporté de la section de fonctionnement)

##### *Dépenses investissement*

Chapitre 16 - Nature 1641 773 137,03 € (apurement de la dette dans le budget annexe)

##### *Recettes investissement*

Chapitre 040 - Nature 3555 773 137,03 € (sortie de stock - opération d'ordre budgétaire)

L'excédent qui en ressort sera repris par le budget principal à hauteur de 401 643,42 € au Budget Supplémentaire. Il convient également de reprendre la dette à hauteur de 699 894,41 € en recette.

---

## 8 – Budget supplémentaire 2010

### M. Michel CHAMPREDON

Le budget supplémentaire sert à intégrer dans le budget de l'année les résultats de l'exercice précédent, le solde des deux sections, et les restes à réaliser, et sert également à ajuster le budget primitif tant en recettes qu'en dépenses. Il reste fidèle aux principes édictés il y a quelques mois lors de la constitution de notre budget primitif : maintenir l'exigence d'un service public de qualité et prolonger l'état d'esprit de transparence et de sincérité nous animant. Ce BS ne comporte pas de nouveaux projets et donc pas de nouvelles dépenses à financer, il se contente en effet d'ajuster les prévisions des dépenses et recettes votées en mars dernier sans bouleverser l'équilibre global tendu du BP. Nos efforts de cette année ne pourront pas forcément être reproduits en 2011, ni les années suivantes, l'agglomération ayant besoin d'oxygène pour continuer son développement, surtout dans le contexte actuel d'incertitude financière.

Nous organisons le 6 novembre prochain avec l'Association des communautés de France (adCF), à laquelle nous adhérons, et la CASE de Louviers/Val-de-Reuil et la CAPE de Vernon, un débat à l'échelle départementale pour nous, élus, sur les réformes du financement des collectivités locales de façon à être informés ou formés avant les votes des budgets. Par ailleurs, je rappelle que notre secteur des finances connaît une nouvelle organisation avec sa commission au fonctionnement recalibré, le travail de la sous-commission des finances, et une nouvelle répartition des rôles entre plusieurs élus. Nous allons bénéficier d'un nouvel outil moderne en 2011, la comptabilité analytique, qui nous permettra de contrôler au plus près nos dépenses et recettes et viendra compléter la ventilation des coûts. Pour exemple, les bâtiments utilisés par le service des eaux seront désormais intégrés au budget de l'eau. Ainsi, nous bénéficierons d'une plus grande clarté pour notre budget. Ce BS est le dernier voté avant la réforme et l'introduction d'une fiscalité mixte (fiscalité ménage) à partir de 2011 pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Un lien fiscal, mais aussi à mon sens citoyen, sera ainsi créé entre les habitants contribuables et l'agglomération du Grand Evreux. Sujet dont nous reparlerons lors de la construction prochaine du pacte financier et fiscal.

### Mme Christine FESSARD présente le dossier

Des éléments des deux délibérations précédentes vont être repris dans ce BS comme l'incidence de la réforme M4 sur les budgets de l'eau, assainissement et déplacements urbains, et le travail de la sous-commission finances sur la ventilation des recettes au plus juste des dépenses programmées pour 2010. Nous avons bien calibré notre budget, mais la sous-commission finances a voulu œuvrer, en prévision de la prochaine comptabilité analytique, sur un affinement de chaque poste de charge, dans le but d'avoir une vision réelle et de répondre à l'attente de maîtrise au plus juste de ces charges. Signalons d'ailleurs qu'une ventilation des charges de gestion a été réalisée au sein de chaque service, notamment en termes de frais de

gestion de personnel dont le coût a été calculé en fonction de la masse salariale des agents de la direction des ressources humaines divisée par le nombre de fiches de paie.

Le résultat s'élève au coût mensuel de 53,06 € par fiche de paie. Nous avons ainsi pu établir un inventaire précis du personnel tandis qu'une reventilation sur les budgets concernés est en cours.

En section de fonctionnement le budget de fonctionnement a été ajusté et s'élève à 556 806,34 €. En recettes, l'exercice 2009 s'est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 246 043,92 €. En investissement, les reports 2009 des dépenses s'élèvent à 9 123 056,33 € avec 5 648 000 € d'emprunt pour permettre la gestion active de la dette. En recettes, l'exercice 2009 s'est clôturé avec un excédent d'investissement de 5 274 407,41 € auxquels doivent être retranchés la diminution du virement de la section de fonctionnement de 500 000 € et un ajustement des dotations en amortissement. Concernant le budget SPANC, le montant des dépenses ajustées se chiffre à 1 324,68 € se décomposant en 1 274 € pour une prise en compte des frais de gestion du service des ressources humaines, et 50,68 € d'admission en non valeur. En recettes, l'exercice 2009 s'est clôturé avec un excédent de 24,68 €. En investissements, le solde de l'exécution s'élève à 635 158,64 € et le montant des reports de 2009 vers 2010 à 761 320,78 €. Les recettes y afférentes seront inscrites au compte 4582 pour un montant de 1 396 479,42 €.

S'agissant de la pépinière scientifique, en dépenses de la section de fonctionnement, la clôture de l'exercice 2009 a constaté un déficit reporté de 1 405,02 €. De plus, nous avons dû ajuster les intérêts d'emprunt et cette opération nous amène à un besoin de 32 700 € pour équilibrer la section de fonctionnement. En recettes, il a été inscrit deux recettes exceptionnelles émanant des fournisseurs Ciat et Arlaud pour 21 800 € chacun. En conséquence nous avons dû annuler un montant similaire et il convient donc de couvrir le déficit de fonctionnement par une augmentation de la participation du budget principal de 54 500 €. Dans la section investissement, nous constatons en dépenses un report de 64 286,54 €, augmenté de 25 000 € pour l'acquisition de la pompe à chaleur, et en recettes un excédent reporté à 880 048,32 qui nous a permis d'annuler le besoin d'emprunt et de créer une ligne de provision en dépenses.

**Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget supplémentaire 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 52 356 998,38 €

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	14 687 225,99 €	556 806,34 €	15 244 032,33 €
<i>SERVICE DES EAUX HTVA</i>	7 631 668,33 €	- 588 786,32 €	7 042 882,01 €
<i>SERVICE ASSAINISSEMENT</i>	10 873 553,96 €	2 015 359,18 €	12 888 913,14 €
<i>SPANC</i>	1 396 479,42 €	24,68 €	1 396 504,10 €
<i>DEPLACEMENTS URBAINS</i>	1 753 109,56 €	368 141,93 €	2 121 251,49 €
<i>CONSTRUCTION LOCATION BIENS IMMOBILIERS HTVA</i>	0	0	0
<i>CITE ARTISANALE HTVA</i>	0	0,72 €	0,72 €
<i>PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA</i>	867 492,32 €	32 700 €	900 192,32 €
<b><i>ZONE D'ACTIVITÉS HTVA</i></b>			
<i>ZAC du LONG BUISSON</i>	526 968,73 €	301 401,14 €	828 369,87 €
<i>ZAC du LONG BUISSON 2</i>	1 447 580,61 €	327 064,69 €	1 774 645,30 €
<i>ESPACE d'ACTIVITES de la ROUGEMARE</i>	1 289 769,45 €	2 579 538,90 €	3 869 308,35 €
<i>ZAC la FOSSE AU BUIS</i>	66 791,87 €	133 583,74 €	200 375,61 €
<i>LOTISSEMENT de la GARENNE 1 EXTENSION</i>	487 635,81 €	975 271,62 €	1 462 907,43 €
<i>LOTISSEMENT de la GARENNE 2</i>	0 €	0 €	0 €
<i>ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY</i>	170 053,61 €	340 107,22 €	510 160,83 €
<i>ZAC de CAMBOLLE</i>	2 673 183,49 €	445 032,49 €	3 118 215,98 €
<i>ZONE d'ACTIVITES MISEREY</i>	196 827,13 €	61 935,12 €	258 762,25 €
<i>ZONE d'ACTIVITES des CASTELLIERS</i>	0	0	0
<i>ZONE d'ACTIVITES de CRACOUVILLE</i>	0	0	0
<i>ZAC du MONT DE PIERRE</i>	12 955,06 €	12 955,06 €	25 910,12 €
<i>ZA LES LONGS CHAMPS</i>	0	0	0
<i>ZA GAUVILLE PARVILLE</i>	0	0	0
<i>ZA SAINT LAURENT GUICHAINVILLE</i>	0	0	0

<b>ZA LE FLOQUET SACQUENVILLE</b>	0	0	0
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>			
<b>ZAC DU CENTRE DE BOURG ST SEBASTIEN DE MORSENT</b>	0	0	0
<b>ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT</b>	388 351,41 €	326 215,12	714 266,53 €
<b>ZAC DU VALLOT ARNIERES</b>	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>44 469 646,75 €</b>	<b>7 887 351,63 €</b>	<b>52 356 998,38 €</b>

## INFORMATIONS

### **M. Michel CHAMPREDON**

Avant de terminer ce Conseil, j'ai quelques informations à vous communiquer dont la première concerne l'éventuel raccordement de la Base aérienne 105 au centre de traitement des eaux usées (CTEU), cette dernière, comme tout le monde, ayant l'obligation d'ici 2014 de disposer d'un système d'assainissement conforme à la loi. Elle possède le choix de construire sa propre station d'épuration privée (pour un coût de 1,8 M€) ou de se raccorder à notre CTEU. Des négociations sont en cours depuis plusieurs mois pour définir les conditions du possible raccordement que nous souhaitons vivement, un client supplémentaire étant toujours intéressant. Après le travail réalisé par Gaston GAUDEMER, nous avons souhaité faire un point d'information sur la question, la Base aérienne souhaitant un tarif privilégié mais le droit exigeant une égalité de traitement des usagers devant le service public.

### **M. Gaston GAUDEMER**

Le raccordement de la BA 105 permettrait de développer plus rapidement la ZAC Normandie Parc, de régler le problème de saturation de la station de Miserey et enfin de raccorder d'autres communes au passage. La première proposition de la BA 105 consistait à verser une participation pour les travaux à hauteur de 25 % (875 000 €) avec une redevance à 0,37 €/m<sup>3</sup>. Nous avons répondu que nous ne pouvions pas faire de différence entre les abonnés. La BA 105 envisageant alors de construire sa propre station d'épuration qui lui coûterait moins chère, nous avons lancé une autre proposition avec toujours la participation à hauteur de 25 % pour les travaux, et une dégressivité en fonction de la consommation. Un système déjà appliqué avec un tarif plein jusqu'à 6 000 m<sup>3</sup> d'eau, à 80 % de 6 001 à 12 000 m<sup>3</sup>, à 60 % de 12 001 à 24 000 m<sup>3</sup> et à 50 % de 24 000 à 50 000 m<sup>3</sup>. Sachant que la BA 105 utilise 90 000 m<sup>3</sup> par an. Je ne suis pas sûr que cette proposition leur convienne, mais je souhaitais avoir votre avis sur ce raccordement.

### **M. François BIBES**

Nous n'avons pas vu cet intéressant tarif dégressif en Bureau et je pense que d'autres établissements seront concernés comme Les Papillons Blancs de Bérour consommant, de mémoire, 9 000 m<sup>3</sup> par an. Qu'en sera-t-il pour les deux hôpitaux ? Si nous créons un précédent avec la BA 105, nous devons aligner tout le monde sur ce système.

### **M. Gaston GAUDEMER**

Non, le système existant déjà.

### **M. François BIBES**

Dans le texte, le mot « industriel » concerne-t-il *Les Papillons Blancs* ?

### **M. Gaston GAUDEMER**

Oui, puisqu'il s'agit d'un SPIC, service public industriel et commercial.

### **M. Michel CHAMPREDON**

La Base aérienne 105 demande un tarif très privilégié parce qu'elle participe à l'investissement. Dans le même ordre d'idée, lors de la construction de logements, les entreprises collectrices du 1 % patronal ont des réservations en contrepartie des aides à la construction. Nous sommes d'accord sur le principe pour la base, à condition de respecter la loi, et devons donc trouver le montage adéquat.

### **M. Gaston GAUDEMER**

Sachant qu'aujourd'hui les tarifs sont dégressifs jusqu'à 50 000 m<sup>3</sup>/an, selon la loi de 1979, bien en dessous des 90 000 m<sup>3</sup>/an de la BA 105. Nous devons donc nous pencher sur cette loi afin de constater une éventuelle évolution, dans le but de faire bénéficier la base du tarif le plus avantageux possible.

### **M. Alain NOGAREDE**

Le retour sur investissement a-t-il été calculé ?

**M. Gaston GAUDEMER**

Bien sûr. Au moment de l'étude de la première proposition, la BA 105 était gagnante avec un prix de redevance à 0,78 €. De plus, je ne suis pas sûr que nous obtenions les subventions du Conseil général et de l'Agence de l'eau pour effectuer le raccordement des communes de Miserey et Gauciel et un accord avec la Base permettrait de disposer d'argent immédiatement (875 000 €).

**M. Thierry DESFRESNES**

Je m'interroge sur un point. Plus un client produit d'eaux usées, moins il paie alors que je serais tenté de dire le contraire. Nous devrions réfléchir, de la même manière que pour les déchets, à une incitation à réduire la consommation.

**M. Michel CHAMPREDON**

J'ai demandé aux services de travailler sur les politiques tarifaires de façon à mettre en place un système réfléchi et volontariste sur ces questions là. Pour précision, sachez qu'au niveau de l'eau potable la base possède son propre réseau.

**M. Raynald HAMEL**

Les communes de Gauciel, et je pense Miserey, sont raccordées depuis longtemps au réseau d'assainissement.

**M. Gaston GAUDEMER**

Je suis d'accord, mais elles sont arrivées à saturation.

**M. Raynald HAMEL**

Je ne comprends pas trop les propos de M. DESFRESNES. N'oublions pas que la Base impacte de nombreux emplois et que dans la mesure où les militaires sont soumis à des obligations, il serait nécessaire d'effectuer le ratio entre le nombre de personnes présentes sur cette Base et le litrage afin de pouvoir comparer avec les ménages consommateurs de 120 m<sup>3</sup>/an. Dans cette optique, je ne pense pas que la BA 105 soit un grand pollueur et de toute façon, à mon sens, nous avons intérêt à privilégier l'un des plus gros fournisseurs d'emplois dans notre département.

**Mme Marie-Elisabeth DAGOT-PETIT**

Le raccordement se fera-t-il à partir de l'actuelle station d'épuration ?

**M. Gaston GAUDEMER**

Effectivement.

**Mme Marie-Elisabeth DAGOT-PETIT**

Qu'en est-il pour le hameau du Breuil ? Je ne pense pas que ses habitants comprendraient le raccordement de la Base mais pas celui de leur hameau.

**M. Michel CHAMPREDON**

Vous avez raison.

**M. Gérard DUPARD**

Je ne suis pas contre le principe du raccordement mais j'é mets une petite réserve sur le fait que le Ministère de la défense, et donc l'Etat, n'est pas très bon payeur.

**Mme Marie-Elisabeth DAGOT-PETIT**

Parlant du raccordement des eaux usées, n'oublions pas le raccordement routier de la sortie de Base qui est, selon moi, urgent à réaliser.

**M. Alain NOGAREDE**

Nous devrions nous arrêter, dans le barème, à la tranche de 50 000 m<sup>3</sup>/an.

**M. Michel CHAMPREDON**

Nous reviendrons sur le sujet en Conseil lorsque les négociations auront abouti avec la BA 105.

Par ailleurs, le prochain Conseil d'agglomération, prévu le 29 novembre, traitera de la déviation d'Evreux. Et si tout est déjà calé et décidé, j'ai demandé à Mme la Préfète de présenter, pour un point d'information, ce dossier datant de 1999/2000, moment de la Déclaration d'Utilité Publique depuis laquelle les élus ont changé. J'organiserai ensuite une réunion avec les associations liées à l'environnement à laquelle ne participera pas la préfecture, voulant éviter de rouvrir des discussions sur ce dossier qu'elle considère clos. Nous tiendrons également le Débat d'orientations budgétaires.

Enfin, vous avez remarqué que nous sommes en période de mouvement social avec des conséquences pour le fonctionnement du service public. Je vais donner la parole à Thierry QUENNEHEN pour faire un point sur le réseau TRANSURBAIN, notre service de ramassage des ordures ménagères, et le problème de l'approvisionnement en carburant. Nous pouvons tenir trois jours pour le moment mais peut-être serons-nous amenés à un petit ralentissement dans le ramassage des ordures afin de gérer au mieux le problème. Auquel cas, nous vous informerons par mail.

**M. Thierry QUENNEHEN**

Il reste en effet à peu près trois jours de carburant et nous mettons donc en place dès demain, pour TRANSURBAIN, un service minimum aux heures de pointe et pour le ramassage scolaire dans le but de tenir 4 jours, peut-être 5.

**M. Alain NOGAREDE**

Ne sommes-nous pas prioritaire pour l'essence en matière d'ordures ménagères ?

**M. Michel CHAMPREDON**

Je pensais que oui, la question de l'hygiène publique étant importante, mais la préfecture m'a répondu par la négative tout comme pour La Poste, alors faites attention à vos envois de courrier. Seuls les services de sécurité et de santé et le ramassage scolaire sont prioritaires.

**Mme Christine FESSARD**

La Poste ne dispose pas de réserve et les agents vont à la pompe comme tout le monde.

**M. Michel CHAMPREDON**

Pour terminer, nous allons vous présenter sur les écrans le nouveau site internet de l'agglomération, plus moderne et fonctionnel.

**M. Frédéric AUMONT (Directeur de la communication)**

Vous pourrez trouver le site à l'adresse inchangée « [agglo-evreux.com](http://agglo-evreux.com) » ou sur la nouvelle adresse créée « [www.le-gea.fr](http://www.le-gea.fr) ». L'ancienne version du site était plutôt une plaquette de présentation assez peu mobile, et la nouvelle présente de nombreuses rubriques innovantes. Outre l'arborescence classique, nous trouvons ainsi une rubrique d'actualités en position centrale et mise à jour régulièrement, à chaque nouvelle information (nous réalisons aussi depuis quelques mois des vidéos sur les actions du GEA). La deuxième rubrique innovante, pouvant là aussi intéresser un certain nombre de visiteurs du site, concerne la présentation de photographies couvrant chaque évènement de l'agglomération.

Je précise que le site internet présente la possibilité pour les communes du GEA de créer leur propre site, son architecture étant dupliquable. Je rappelle d'ailleurs qu'une personne ressources, au sein du service communication, est disponible pour vous aider en matière informatique. Le principal avantage de cette possible duplication est la reprise directe sur les sites internet des différentes communes, sans travail de réécriture, de l'agenda GEA centralisé ainsi que des différents modules du site du GEA comme par exemple des pages de géolocalisation, des rubriques audios, des lettres d'information, etc. Enfin, je fais remarquer que le site du GEA est entièrement adapté aux outils d'accessibilité handicapée.

---

La séance prend fin à 20h40.



**CUCS – PROGRAMMATION 2010**

<b>RECONDUCTIONS d'actions</b>				
		<b>Montant subventionnable</b>	<b>Part GEA-CUCS</b>	<b>Part ETAT CUCS</b>
<b>Porteur de projet</b>	<b>Action</b>			
<b>ARCHE DE LA MADELEINE</b>	<b>Accompagnement scolaire</b>	3000	<b>1 500</b>	1 500
<b>ARCHE DE LA MADELEINE</b>	<b>Projet culturel Ateliers culturels et participation aux événements locaux (1)</b>	5000	<b>5 000</b>	0
<b>ANCRE</b>	<b>Vivre ensemble Europe</b> <i>Mise en place de séminaires jeunes (information et formation)</i>	3000	<b>1 500</b>	1500
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	<b>Voyage séniors</b> <i>Voyage en Vendée pour 30 séniors défavorisés</i>	3000	<b>3 000</b>	0
<b>THEATRE SCENE NATIONALE</b>	<b>Par les quartiers par les villages</b> Différents ateliers culturels et spectacles donnés sur l'agglomération	37 276	<b>18 600</b>	18 676
<b>SIVU CIGALE</b>	<b>Des loisirs pour tous</b> Accueil de proximité des 12/17 ans	4 000	<b>4 000</b>	0
<b>TOTAL</b>		<b>55 276</b>	<b>33 600</b>	<b>22 676</b>

(1) Sous réserve de présentation d'une lettre de proposition d'actions autour de 4 axes : participation au PST, l'atelier Hip hop et son rayonnement sur le territoire de la Madeleine, participation aux animations du quartier (en particulier le 13 juillet), participation à la réflexion « arts et lien social » en cours sur le quartier de la Madeleine

<b>NOUVEAUX PROJETS</b>				
		<b>Montant subventionnable</b>	<b>Part GEA-CUCS</b>	<b>Part Etat CUCS</b>
<b>Porteur de projet</b>	<b>Action</b>			
<b>ABRI</b>	<b>Déménagement social</b> Aide au montage du projet	2 000	<b>2 000</b>	A déterminer
<b>AMIS DES JEUNES TRAVAILLEURS DU FJT</b>	<b>Service logement des jeunes (2)</b>	7 500	<b>7 500</b>	A déterminer
<b>L'APPART</b>	<b>Journée événement « arts et lien social »</b> Exposition de 3 semaines + 1 journée débat	3 000	<b>3 000</b>	A déterminer
<b>TOTAL</b>		<b>12 500</b>	<b>12 500</b>	

(2) Sous réserve de poursuite de l'activité